



FEDERACIÓN SINDICAL MUNDIAL



LETTRE DE CONVOCATION

DU CONGRÈS CONSTITUTIF DE L'**UIS**

DES SYNDICATS DE LA **FSM**

DE PENSIONNAIRES ET RETRAITÉS

“IL SERAIT UTILE POUR LA CLASSE OUVRIÈRE

**RASSAMBLER SYNDICALEMENT LES PENSIONNAIRES DE TOUTE LA
PLANÈTE”**

INTRODUCTION.-

Cette lettre de convocation est le résultat de l'acceptation et mise en œuvre des décisions du 16ème Congrès de la FSM (avril 2011) et de son Conseil Présidentiel réalisé en

Afrique du Sud (février 2012), en relation à l'organisation dans la FSM des Pensionnaires et Retraités (PeR).

A ce fin un Comité Préparatoire s'est réuni à Athènes le 9 mai 2012 et a convenu: <<travailler dès à présent à la préparation pour l'année 2013, à Barcelone, en Espagne, du Premier Congrès des syndicats de classe des Pensionnaires et Retraités (PeR) attachés à la FSM. >> Plus tard, les dates exactes seront précisées avec 6 mois d'anticipation.

Nous ajoutons à la fin une copie du compte rendu des accords pris dans ce Comité Préparatoire.

Il sera envoyé, avec cette lettre de convocation, une enquête afin que dans chaque pays soient recueillis les renseignements élémentaires de la réalité des Pensionnaires et Retraités (voir enquête à la fin)

Les détails de la convocation (dates, visas, documents, etc.) se concrétiseront avec suffisamment de délai.

Confirmer votre participation par email à l'adresse ci-dessous

FSM Bureaux Centraux: contact@wftucentral.org

Quim Boix: quimboix@quimboix.es

MOTIVATION.-

La création d'une UIS (Union Internationale de Syndicats) dans la FSM, regroupant et coordonnant syndicats de classe de Pensionnaires et Retraités (désormais PeR) de tout le monde, constituera un pas de plus dans la bonne direction marquée par le 16ème Congrès de la FSM.

Nous sommes dans une longue et réelle crise structurale et systémique du capitalisme. Nous savons que les luttes syndicales de la classe ouvrière ont avancées chaque fois que ont eu une finalité politique et pas seulement économique. Actuellement toutes ces luttes peuvent provoquer des ruptures avec le système capitaliste, en partie grâce au développement de la conscience de classe dans la classe ouvrière mais aussi dû à l'énorme et croissante productivité du travail. Considérations toutes bénéfiques pour les PeR.

Dans ce contexte ils existent beaucoup de pays au monde où les travailleurs n'ont même pas le minimum de droits sociaux. C'est pour cela que le droit à une retraite et une pension dignes (c'est-à-dire à celles qui permettraient vivre dignement) est une conquête encore à atteindre dans beaucoup trop de pays. Par conséquent dans les pays où ce droit

existe nous devons agir avec l'internationalisme prolétarien qui caractérise la FSM et lutter pour que le droit à une pension de retraite, clairement située au-dessus du seuil de pauvreté, soit une réalité pour tous.

Par ailleurs, ils existent aussi beaucoup de pays au monde où le syndicalisme de classe se soucie d'organiser syndicalement, mais aussi de forme autonome et spécifique, les PeR. Sans cette particularité, le Congrès Mondial, que nous sommes en train de convoquer avec cette lettre, il ne serait pas possible.

Aujourd'hui, dans trois continents : Amérique, Asie et Europe, nous avons des syndicats de classe où les PeR s'organisent.

Nous devons également considérer qu'ils existent des pays avec une longue tradition syndicale et qui, en plus, disposent du droit à une pension et à une retraite, mais dans lesquels les syndicats de classe prêtent peu d'attention aux PeR.

Dans des nombreux cas, les PeR qui ont une activité syndicale dédient peu de temps à un travail spécifique en direction des PeR. Ils participent plutôt à une activité syndicale générale.

D'autre part, nous devons considérer que les PeR est un collectif beaucoup plus important qu'on le pense. Un collectif qui peut lutter sans avoir peur d'être licencié. Selon le pays considéré, nous sommes entre le 20 et le 30 % de la population qui exerce le droit au vote. Nous sommes également des gens avec une longue expérience syndicale et politique, mais nous sommes aussi des dirigeants formés dans le combat et disposés tous, malgré notre âge avancé, à lutter contre le capitalisme.

Comme l'a dit le Président de la Fédération des PeR du PAME, le camarade Takis Mavrodóglu, "nous sommes des vétérans ex-travailleurs, mais nous continuerons la lutte pour nos droits à côté de notre classe".

C'est vrai que parfois l'âge est source de problèmes, surtout de santé et mobilité, mais ce qui doit nous motiver c'est savoir profiter (au bénéfice de la position de classe du syndicalisme) de la grande potentialité du collectif évoqué. Et pour cela nous devons l'organiser et le coordonner.

Dans la longue histoire du mouvement ouvrier mondial, ils sont relativement récents les victoires sociales arrachées au capitalisme par les PeR. Une partie de ce collectif arrive à cette condition avant l'âge de la retraite à cause de problèmes de santé; dans la plupart de cas c'est à cause de l'âge que les PeR arrivent à la retraite, une fois fini la période d'exploitation directe du capital.

Ce sont les grandes conquêtes du syndicalisme de classe durant le XXème siècle dans toute la planète, qui ont permis, d'une part accéder au droit à la retraite, et d'autre part pouvoir fixer l'âge du départ à la retraite. Sans oublier que ces conquêtes dans le monde capitaliste sont aussi, en grande mesure, conséquence de l'influence de la victoire de la Grande Révolution Socialiste d'Octobre 1917 en Russie. Par ailleurs, le fait que dans l'URSS, et dans d'autres pays socialistes, les travailleurs avaient le droit à la retraite (à cent pour cent du salaire) après 25 ans de travail, a représenté en général un

énorme pas en avant, et en particulier un grand point d'appui dans les luttes syndicales européennes et mondiales.

De cette façon, dans beaucoup de pays, le droit à la retraite universelle reconnu par les lois bourgeoises a été conquis. Variant l'âge de départ à la retraite et les conditions requises pour y accéder du degré de lutte ouvrière dans ces pays. Néanmoins, l'âge de départ à la retraite à 60 ans a été toujours le référent. Également a été conquis pour les femmes le droit de partir à la retraite plus tôt que les hommes, jusqu'à 5 ans en moins, et pour certaines professions à risques (le travail dans les mines, par exemple) le droit de pouvoir partir à la retraite 10 ans plus tôt que l'âge générale légal.

Tous ces droits, qui ont été conquis et améliorés grâce à la lutte ouvrière pendant le XXème siècle, sont actuellement, dans plusieurs pays, en nette récession ; du fait que le capitalisme profite de sa crise structurelle et de la soumission du « syndicalisme jaune », coordonné dans la CSI, au capital. Ainsi, des droits conquis après des années de luttes, disparaissent aujourd'hui, soit le nombre de paies reçues par an, soit les montants de celles-ci et les critères employés pour les calculer. Pareillement en ce qui concerne l'âge pour y avoir droit.

Le capitalisme, cohérent avec sa logique d'exploitation, attaque en permanence les conquêtes ouvrières. Et avec cette philosophie crée les Fonds Privés des Pensions (FPP). D'abord comme complément de pension publique, ensuite comme une succulente affaire financière soutenue par la grande banque, mais aussi par les dirigeants syndicaux du pacte social appartenant à la CSI, Confédération Syndicale Internationale, soumise au capital. Tous ensemble pour mieux détruire les droits conquis par les travailleurs.

Dans les dernières années nous assistons à des graves pertes de droits des PeR. Par exemple au Portugal et en Grèce où le capital a supprimé des paies extraordinaires ; en Espagne, en France et dans d'autres pays où l'âge de la retraite a été retardé, diminuant également le montant correspondant à la retraite. Cela a été possible grâce à la soumission des syndicats aux désirs du grand capital. Même situation vivent actuellement les anciens pays socialistes, où s'est implanté le vol capitaliste. À ce sujet est intéressant le refus par référendum des citoyens de Slovénie à pouvoir retarder l'âge de la retraite à 65 ans, et cela afin de conserver l'âge de la retraite qu'ils avaient dans l'époque socialiste, à 57 et 58 ans.

Néanmoins, il y a aussi des pays où ces dernières années les droits des PeR se sont vus accroître, en particulière en Amérique Latine où les victoires sociales sont très significatives et où, au même temps, on avance dans des positions anti impérialistes. Outre Cuba, pays qui conserve son identité socialiste démontrant que c'est la classe ouvrière qui a le pouvoir et qui gouverne, le Brésil, le Venezuela, l'Equateur, la Bolivie, etc., ont fait des progrès sociaux très importants, dissimulés toujours par la presse bourgeoise, voir même attaqués par celle-ci. Un exemple à remarquer c'est celui de la Bolivie, pays où il y a quelques mois l'âge de la retraite a été descendu à 60 ans pour les hommes et à 55 ans pour les femmes, âge, pour ce dernier collectif, qui descend à 49 ans si les femmes ont 3 enfants ou plus.

Pour compléter cette brève analyse et pour la rédaction des documents qui serviront de base dans les débats du Congrès que nous convoquons ici, nous utiliserons les réponses à l'enquête de la fin.

DÉCISIONS :

Pour défendre les droits des PeR, les syndicalistes ne doivent pas se limiter à avoir seulement confiance dans la lutte de la classe ouvrière active (même si celle-ci est aussi intéressée pour ces victoires car elle en profitera à l'arrivée à l'âge de la retraite), sinon qu'il faudra s'impliquer pour les maintenir, avec la vitalité de ceux et celles qui se savent non exploités directement par le capital et prêts à intervenir, lutter et réclamer :

A) Dans les pays moins avancés dans la lutte syndicale:

- Reconnaissance, à partir d'un certain âge (maximum 60 ans), d'une pension digne qui permette vivre au-dessus du seuil de pauvreté. Dans aucun cas sa valeur devra être inférieure au salaire minimum.
- Couverture et gratuité des frais de santé et des tous les soins inhérents à l'âge, et cela à partir des fonds publics, sans que pour autant une fois perçus les dits fonds publiques puissent être destinés à d'autres dépenses publiques.

B) Dans les pays avec une tradition de lutte syndicale:

- Maintenir par le combat des PeR les conquêtes déjà acquises, et en même temps les élargir. Conserver également une couverture gratuite et de qualité dans les domaines suivants: santé, soins, loisirs, transports, formation, aide juridique, etc.
- Élargir l'intervention des PeR dans les décisions qui leur concernent.

Pour réussir cette démarche nous allons créer, attachée à la FSM, une UIS des PeR dotée des statuts et des organes de direction, ainsi que des moyens économiques minimums pour son bon fonctionnement.

Lutter pour ces justes revendications et les élargir, tout en empêchant l'application des propositions du FMI et de l'UE qui considèrent le vieillissement comme un coût pour le système et non pas comme un avancé de l'humanité, c'est ce qui fera dans toute la planète la nouvelle UIS des PeR. De notre conscience de classe et de notre internationalisme dépendra que le droit à une vieillesse digne et de qualité s'étende enfin dans toute la planète.

Nous sommes sûrs et certains que la nouvelle UIS saura coordonner les expériences de tous les syndicats de classe des PeR existants dans le monde. La lutte de classes n'a pas d'âge pour se retraiter. "Les syndicalistes de classe lutteront jusqu'au dernier jour de leurs vies" nous disait le camarade Takis Mavrodóglu.

À partir de là, la FSM gagnera capacité d'intervention et de lutte pour finir avec l'exploitation de l'homme par l'homme. Seulement dans une société sans exploiters ni capitalistes, c'est à dire dans le Socialisme, les conquêtes ouvrières seront garanties.

Signé, juillet 2012:



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Quim Boix".



George Mavrikos

Quim Boix

Secrétaire Général de la FSM

Président du Comité Préparatoire

Sec. Gral. CSU de PeR, Espagne

Accords de la première réunion
de préparation du Congrès Mondial de Syndicats de classe
de Pensionnaires et Retraités ((PeR),
pour fonder la UIS de PeR de la FSM

Athènes, 9 mai de 2012.

Dans le local de la Fédération de Pensionnaires du PAME.

ASSISTANTS:

Valentín Pacho, du Secrétariat de la FSM

Dimos Kuburis, Président Fédération de Pensionnaires du PAME

Manolis Kalakis, Secrétaire Général de Fédération de Pensionnaires du PAME

Autres collègues de la direction de la Fédération de Pensionnaires du PAME

Costas Skarparis, Secrétaire Général de l'Union de Pensionnaires du PEO

Mohan Bahadur K.C., Président du ENSAN du Népal

Quim Boix, Secrétaire Général de la CSU de PyJ de l'Espagne

Pieris Pieri, Président du Bureau Régional l'Europe de la FSM

Ramón Cardona, Président du Bureau Régional l'Amérique de la FSM

Absence justifiée d'un représentant des pensionnaires de la Hongrie

ACCORDS:

1.- Accepter les décisions du 16 Congrès de la FSM (avril de 2.011) et de son Conseil Présidentiel réalisé en Afrique du Sud (février de 2.012), et travailler dès à présent pour préparer à Barcelone, l'Espagne, au cours de l'année 2.013 (plus tard nous concrétiserons les dates exactes avec 6 mois d'anticipation), le Premier Congrès des syndicats de classe de Pensionnaires et Retraités (PeR) liés à la FSM.

2.- Se constituer en Comité Préparatoire de dit Congrès avec l'incorporation d'un représentant des pensionnaires du Brésil, en choisissant au camarade Quim Boix comme président de dit Comité. À ce Comité Préparatoire s'invite à un camarade du Secrétariat Européen de PeR, choisi en Canaries l'an 2.008. Nous essayerons aussi l'incorporation d'un représentant du continent africain et autrui du Moyen-Orient, en restant le Secrétariat de la FSM chargé de faire les démarches pertinentes.

3.- Rédiger avec temps, pour qu'ils puissent être traduits, distribués et discutés par tous les syndicats intéressés à participer au premier Congrès des PeR de la FSM, les documents qui vont servir pour la réalisation du Congrès: A) Lettre de convocation (dans le terme d'un mois à partir du brouillon qu'a présenté le collègue Quim Boix), B) Document d'Analyse de la réalité dans laquelle nous luttons les syndicats de classe des

PeR, avec les propositions de travail pour réussir les buts de la classe ouvrière dans le collectif de PeR, C) Projet de Statuts de la nouvelle UIS de la FSM.

4.- Les langues officielles seront: l'espagnole, le français et l'anglais.

5.- Le Secrétariat de la FSM facilitera les documents qui ont servi pour constituer dans les dernières années d'autres UIS, à fin d'avoir une référence pour les documents de la nouvelle UIS de PyJ.

6.- Les buts syndicaux du dit Congrès resteront fixés dans la Lettre de Convocation.

7.- Compléter les analyses de la réalité de la lutte syndicale des PyJ que se sont déjà fait dans la réunion (avec les données de la Grèce, le Chypre, le Népal et l'Espagne) moyennant une enquête que sera envoyée par écrit, avant du prochain mois d'août, à toutes les organisations de la FSM que puissent la répondre.

8.- Inviter à tous les PeR des 5 continents à préparer des actions spécifiques comme des pensionnaires dans le jour de la Journée Mondiale de Lutte de la FSM, du 3 octobre prochain.

9.- La Fédération de Pensionnaires du PAME assume aider au travail administratif que tout le procès générera.

10.- La CSU de PyJ de l'Espagne met en œuvre une ample campagne pour ramasser de l'argent pour financer le Congrès, en commençant déjà le 26 mai à Saragosse (l'Espagne) dans la prochaine réunion des syndicats de classe de l'état espagnol.

11.- Ramasser les mots du vétéran syndicaliste grec, camarade Takis Mavrodóglu: "nous sommes des vétérans ex-travailleurs, mais nous continuerons à lutter toujours pour nos droits, au côté de notre classe".

LES DROITS DES PENSIONNAIRES ET RETRAITÉE

ENQUÊTE MONDIALE

TOUJOURS NOUS NOUS RAPPORTONS AUX PENSIONS PUBLIQUES

« PeR » sera l'abréviatif de Pensionnaires et Retraités

Les données se rapporteront toujours à l'an 2012, sinon se dit le contraire

Aux questions signalées, à la fin d'elles, avec un *, une réponse possible est "il n'existe pas"

S'il y a des doutes au moment d'interpréter une question, s'il vous plait, avant de la répondre, consultez aux auteurs de l'enquête, pour que la réponse soit correcte

QUESTIONS:

- 1.- Nom du continent
- 2.- Nom du pays
- 3.- Nombre total d'habitants du pays
- 4.- Nombre total de PeR dans le pays
- 5.- Pourcentage sur le total des électeurs du pays des électeurs qui sont des PeR
- 6.- Âge moyenne d'espoir de vie
- 7.- Âge de retraite actuel et légale pour avoir droit à la pension maximale *
- 8.- Âge minimale actuel et légale pour avoir droit à toucher une retraite (même avec un montant réduit) *
- 9.- Âge de retraite légale plus basse qui a existé dans l'histoire du pays (indiquer l'âge et l'an) *
- 10.- Nombre d'ans travaillés et cotés minimum pour avoir droit à une pension *
- 11.- Nombre minimum d'ans travaillés et cotés nécessaires pour avoir droit à la pension maximale *
- 12.- Nombre d'ans de salaire réel perçu tenu en compte actuellement pour calculer la pension *
- 13.- Nombre d'ans de salaire réel perçu tenu en compte pour calculer la pension lorsque le chiffre de ceux-ci a été la plus petite *
- 14.- Nombre d'ans de salaire réel perçu tenu en compte lorsque le chiffre de ceux-ci a été la plus haute *
- 15.- Âge de retraite légale, la plus basse, qui a existé dans l'histoire du pays (indiquer l'âge et l'an) *
- 16.- Âge de retraite légale, la plus élevée, qui a existé dans l'histoire du pays (indiquer l'âge et l'an) *

17.- Il y a des âges de retraite différents entre hommes et femmes, ou pour des travaux lourds? (Donner des détails) *

18.- Il y a des différents régimes de cours (agricole, mineur, fonctionnaires, militaires, ...) ou bien tous les travailleurs ils paient ou ils cotent au même régime ? *

19.- Montant mensuel légal de la pension la plus basse *

20.- Pourcentage de pensionnaires qu'ils touchent cette quantité minimale mensuelle *

21.- Montant mensuel légal de la pension la plus haute *

22.- Pourcentage de pensionnaires qu'ils touchent cette quantité maximum mensuelle *

23.- Montant mensuel de la pension moyenne *

24.- Nombre de fois à l'an que se touche ce dit montant *

25.- Le montant de la pension se revalorise ou actualise chaque année? *

26.- Dans le cas affirmatif, avec quels critères? *

27.- Chiffre de revenus mensuels par en dessous de laquelle se situe, officiellement dans ce pays, le niveau de pauvreté

28.- Chiffre de revenus mensuels envisagé syndicalement comme minimale pour avoir une vie digne

Ils existent des prestations complémentaires (du gouvernement, de l'état ou d'autres organismes publics) **pour les PeR** ? (indiquer des détails) :

29.- En transport *

30.- En santé *

31.- En des médecines *

32.- En des aides diverses (alimentations, nettoyage maison, propreté personnel, etc.) *

33.- En des locaux ou des activités de loisir *

34.- En soutien juridique *

35.- En des excursions ou vacances *

36.- En paiement de résidences *

37.- En paiement de personnel à domicile *

38.- En des services de surveillance à distance (par téléphone, etc.) *

OBSERVATION FINALE :

S'il vous plait, ajouter n'importe quelle autre considération que puisse être utile et que puisse manquer dans l'enquête.